



Tout savoir sur le don et la défiscalisation

Objectifs :

- 1 Vous réalisez une économie sur votre cotisation.
- 2 Le club bénéficie de financement supplémentaire.



Comment ça marche ?

La cotisation comprend 3 parties :

- La part FFBB (reversée intégralement à la fédération, ligue, comité)
- La part assurance (reversée à la FFBB)
- **La part club** qui reste au VBB pour financer le matériel, les salariés, arbitrages, déplacements etc.)

Le VBB étant une association reconnue d'utilité publique, il peut recevoir des dons et produire une attestation pour défiscaliser. La cotisation (part club) peut ainsi être remplacée par **un don d'un montant supérieur** qui pourra être défiscalisé.

Prenons un exemple concret :

Lena sera en U15 la saison prochaine et ses parents sont imposables sur leurs revenus 2022.

Si elle règle sa cotisation « normalement », elle paiera **191€** (71€ part FFBB / assurance + 120€ part club)

Mais elle peut faire un don. Si elle verse 250€ (71€ part FFBB + 179€ de don au club), le club lui enverra une attestation de don pour un montant de 179€ ce qui lui permettra de faire une économie d'impôt de 66% de son don, soit environ 118€. Finalement, en faisant ce don au club, la cotisation lui reviendra à 250€ - 118€ = **132€** au lieu de 191€.

→ Gain pour le licencié : 59€

Elle aura contribué au financement du club à hauteur de 179€ au lieu de 120€

→ Gain pour le club : 59€

Alors, si vous êtes imposables, n'hésitez pas à choisir le don pour réduire le montant de votre cotisation et permettre au club d'améliorer le service rendu !

MERCI !